

PÉTITION

Défendez la liberté religieuse :

Protégez le droit de croire : un appel mondial en faveur de la liberté religieuse

Destinataires :

Le Secrétaire général des Nations Unies, M. António Guterres

Le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, M. Volker Türk

L'Assemblée générale des Nations Unies

Au président du Conseil européen, M. António Costa

Aux chefs des gouvernements démocratiques

Aux ambassadeurs et représentants diplomatiques

« Nous, soussignés, élevons nos voix pour appeler à la protection urgente et à la promotion permanente du droit fondamental à la liberté de pensée, de conscience et de religion partout dans le monde, comme cela est proclamé dans l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, qui stipule que :

« Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction, individuellement ou collectivement, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. »

Or, dans de nombreuses régions du monde, nous continuons à constater de graves violations de ce droit humain fondamental.

Aujourd'hui, selon le rapport sur la liberté religieuse dans le monde 2025 réalisé par ACN, quelque 5,4 milliards de personnes vivent dans 62 pays où la persécution, l'oppression ou la discrimination se sont intensifiées, tant de la part des acteurs étatiques que non étatiques.

Des membres de presque tous les groupes religieux, incluant bouddhistes, chrétiens, hindous, juifs et musulmans¹, ont été victimes de discrimination (en particulier, mais pas uniquement, sur

¹ Les groupes religieux sont classés par ordre alphabétique.

leur lieu de travail et à l'école), de violences physiques, d'arrestations, d'enlèvements, d'abus sexuels, ou même d'assassinats, pour avoir simplement pratiqué leur foi.

Cette grave crise des droits humains ne peut pas être ignorée plus longtemps.

Au nom de la dignité humaine, nous appelons donc tous les pays à mettre entièrement en œuvre l'article 18. Plus précisément, nous demandons :

1. Aux institutions internationales et aux gouvernements démocratiques de :

- Condamner publiquement toutes les formes de persécution religieuse.*
- Faire de la liberté religieuse une priorité dans leur politique étrangère et leurs relations diplomatiques.*
- Appliquer des mesures appropriées à l'encontre des régimes qui violent de manière répétée ce droit fondamental.*
- Prendre des mesures concrètes, notamment des initiatives éducatives et juridiques, pour prévenir les violations, assurer la protection effective de ce droit et promouvoir le développement socio-économique des minorités religieuses.*

2. Les communautés religieuses en danger doivent bénéficier d'une protection, en particulier dans les pays souffrant de violences sectaires ou d'extrémisme religieux. L'objectif est de prévenir les migrations forcées et de permettre aux communautés de rester dans leurs foyers et sur leurs terres ancestrales.

3. Les personnes et les groupes victimes de persécutions religieuses doivent bénéficier de l'aide d'urgence et de l'assistance juridique dont ils ont besoin. »

Parce que la liberté religieuse n'est pas un privilège. C'est un droit humain.